

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1 - COMMANDES :

- 1.1. Toute commande implique l'acceptation et l'application de nos conditions générales de vente.
- 1.2. Pour être considérées comme fermes et définitives, les commandes doivent faire l'objet d'un bon de commande sur papier à entête de la Société, signé du client. Les commandes sont fermes dès la signature de ce bon.

### 2 - PRIX :

- 2.1. Tous nos prix s'entendent hors taxes. Les prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison, sauf conventions particulières formelles écrites.
- 2.2. PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) se réserve le droit d'adapter ses prix à tout moment.
- 2.3. Les frais d'emballage sont compris dans le prix, sauf stipulation contraire ou en cas d'emploi d'un emballage spécial demandé par l'acheteur ou nécessité par la nature et la qualité du produit livré.
- 2.4. Pour toute commande inférieure à 50€ un forfait de 20€ sera appliqué.
- 2.5. Pas de minimum de commande pour une commande passée par le site web [www.swagelok.com.fr](http://www.swagelok.com.fr)
- 2.6. L'ensemble de nos certificats sont payants selon un tarif sur demande.

### 3 - MODALITES DE PAIEMENT :

- 3.1. Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables au plus tard 30 jours suivant la date d'émission de la facture.
- 3.2. En cas de retard de paiement, l'acheteur sera tenu à des pénalités au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce.
- 3.3. En tout état de cause, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, en cas de retard de paiement l'acheteur sera redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €
- 3.4. En cas de livraison partielle, chaque livraison pourra être facturée comme un marché global. Aucune retenue ne pourra être opérée par l'acheteur sur les paiements stipulés quel qu'en soit la cause ou le motif.
- 3.5. En cas de règlement fractionné : il est expressément stipulé que le non-paiement d'un acompte à l'échéance prévue, entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la créance sans qu'il soit besoin d'accomplir une quelconque formalité.
- 3.6. **Clause pénale :**  
L'acheteur reconnaît et accepte expressément qu'en cas de non-paiement à l'échéance convenue, il sera redevable de dommages intérêts fixés à titre forfaitaire et irréductible à 15% du montant impayé et ce avec un minimum de 100,00 €, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire  
En outre, toute somme non payée à son échéance, pourra, sur simple mise en demeure, entraîner l'exigibilité de toutes les sommes, même non échues, qui seraient dues.

### 4- TRANSPORT DES MARCHANDISES VENDUES :

- 4.1. Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire qui n'a à cet égard de recours que contre le tiers transporteur même en cas d'envoi franco.

### 5 - DELAIS DE LIVRAISON :

- 5.1. Nos délais de livraison sont communiqués à titre indicatif, mais ne sont pas de rigueur et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou de réclamer des dommages-intérêts.
- 5.2. Nous n'effectuons pas de livraison partielle sauf demande de la part du client engendrant ainsi des frais de livraison supplémentaires.
- 5.3. Pour toute commande avec demande de certificat matière type 3. 1 ou d'origine, un délai de livraison supplémentaire de 4 jours sera appliqué.

### 6 - CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE :

- 6.1. PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) est libéré de l'obligation de livraison pour tout cas fortuits et de force majeure ; sont notamment considérés comme cas fortuits, les grèves totales ou partielles, les inondations et incendies, etc...

### 7 - RECLAMATION - GARANTIE :

- 7.1. Aucune réclamation ne sera admise au-delà d'un délai de huit jours après la réception des marchandises. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord écrit, et après inspection à 100%. Des frais de reprise pourront être appliqués. Le matériel sur demande « SD » ne peut être ni repris, ni échangé.
- 7.2. Tout retour de marchandise devra être adressé à notre siège social.
- 7.3. PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) accorde une garantie suivant les conditions et dans les limites de la garantie accordée par le fabricant.
- 7.4. Elle ne jouera que dans le cas où le matériel a reçu une utilisation normale, la garantie cessant de jouer si le matériel a été utilisé d'une façon plus intensive que prévu.
- 7.5. Cette garantie est généralement de douze mois pour les défauts de fabrication ou de matière de la marchandise et de ses éléments et se limite à la réparation ou au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses.
- 7.6. Toute marchandise ne sera déduite, créditée ou remplacée qu'après avoir été retournée franco à notre adresse et vérifiée par nous.
- 7.7. L'emploi et le commerce de nos marchandises n'engage en aucun cas notre responsabilité.

### 8 - RESOLUTION :

- 8.1. Aucun retour de marchandises n'est accepté sans accord écrit et préalable de la Société. En cas d'accord, le matériel sera inspecté à 100% et des frais de restockage seront appliqués.
- 8.2. Si l'acheteur annule totalement ou partiellement sa commande ou demeure en défaut de prendre livraison de tout ou partie de la marchandise, PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) a le choix de mettre en demeure l'acheteur de procéder au retrait des marchandises dans un délai normal ou de demander la résolution de la vente pour le tout ou la partie non exécutée.

### 9 - ELECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION :

- 9.1. L'élection de domicile est faite par PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) à son siège social.
- 9.2. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce d'EVRY sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 9.3. Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant sur ses propres conditions générales d'achat. Nos conditions générales de ventes s'appliquent à toutes transactions en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels nous acceptons une dérogation.

### 10 - RESERVE DE PROPRIETE :

- 10.1. PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) se réserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral de la facture, et ce même en cas de procédure collective, conformément à la Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985.
- 10.2. En cas de vente de nos produits avant leur complet paiement par le client, notre société pourra toujours revendiquer entre les mains du sous acquéreur le prix encore dû par celui-ci au client.
- 10.3. Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.
- 10.4. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu entre les parties, PARIS FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES (ou AFRIQUE CENTRALE FLUIDES SYSTEMES TECHNOLOGIES) se réserve le droit de reprendre la marchandise.